



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

40, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 492
Cadastre du Québec
Propriétaire : Matériaux Abitibi Ltée

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment commercial avec une marge de recul avant à 7,56 mètres au lieu de 15 mètres;
- Permettre le maintien tel qu'installé du conteneur dont la distance avec l'entrepôt #4 est de 0,31 mètre au lieu de 1,2 mètre;
- Permettre le maintien tel que construit de l'enseigne sur poteau qui est à 0,55 mètre de la ligne de lot avant au lieu de 1,5 mètre;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juin 2023 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 16 mai 2023

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe